

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 23 JUIN 2025**

Publiée sur le site Internet de la Ville : 30 juin 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : M. Fatih DEMIRAY

**Membres présents** : 31

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Fatih DEMIRAY, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

**Membres ayant donné pouvoir** : 11

M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA  
M. Tarik EZ ZAJJARI pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE  
Mme Jacqueline PALLUY pouvoir à M. Stéphane GENIN  
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE  
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Martine CHAREYRE  
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET  
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD  
M. Hervé THIBAUD pouvoir à M. Stevens BOBI  
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL  
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL  
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à M. Rémi COURT

**Membre absent**: 1

Mme Anne-Lise LANSAQUE

**Délibération n°20250623DEL19**

**CULTURE**

**Candidature de la Ville au label "Ma commune aime lire et faire lire"**

**RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE**

Mesdames, Messieurs,

L'association Lire et Faire Lire est implantée sur la Commune de Bron depuis la création de sa déclinaison locale Rhône et Métropole de Lyon créée en 2004. Elle a pour objet de développer le goût de la lecture, tout en tissant des liens inter-générationnels par l'action de ses membres, lecteurs bénévoles de plus de 50 ans.

Depuis ses débuts à l'école Alsace Lorraine dans le cadre du Contrat Éducatif Local, l'association n'a cessé de développer son action sur tous les temps de l'enfant en attirant de nouveaux lecteurs bénévoles. La Ville soutient l'association par l'accompagnement de la formation des bénévoles.

A ce jour 25 personnes sont actives sur la Commune et assurent des temps de lectures réguliers auprès de 29 structures brondillantes partenaires : groupes scolaires, collèges, établissements d'accueil du jeune enfant, bibliothèques et lieux pour sensibiliser les parents. L'association intervient aussi de manière ponctuelle dans le cadre d'événements. Au total, elle a assuré près de 800 lectures auprès de 5 125 enfants en 2024-2025.

La Ville qui est engagée dans une politique de lecture publique innovante à travers son réseau des médiathèques, souhaite poursuivre son engagement à la promotion de la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme Lire et faire lire.

Elle répond à plus de 3 critères inconditionnels à la labellisation créée par l'association Lire et Faire Lire en partenariat avec l'Association des Maires de France, « **Ma commune aime lire et faire lire** » :

- communiquer sur les actions menées par les bénévoles pour valoriser et développer la mise en place du programme
- favoriser la présence de Lire et Faire Lire dans les TAPs (nouveaux temps d'activité périscolaire),
- favoriser la présence de Lire et Faire Lire dans un PEdT (Projet éducatif territorial),
- inciter au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique,
- associer les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales,
- associer les bénévoles lecteurs aux actions intergénérationnelles locales,
- financer l'accompagnement des bénévoles.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **SOUTENIR** le dossier de candidature de la Ville au label « Ma commune aime lire et faire lire »,

- **AUTORISER** le Maire à solliciter le label pour une durée de 4 ans et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le 26/06/2025



ID : 069-216900290-20250624-20250623DEL19-DE